

T3 I
THÈME 3 : HISTOIRE ET MÉMOIRES
INTRODUCTION : 1. LA DIFFÉRENCE ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE

-Détail de la séquence de deux heures :

- Nuage de mots : les élèves approchent les notions d'histoire et de mémoire. : 10 minutes.
- Travail en îlots (quatre îlots de trois élèves) : chaque groupe travaille sur un dossier documentaire différent :
 - Dossier n°1 : définir la notion d'histoire
 - Dossier n°2 : définir la notion de mémoire
 - Dossier n°3 : la notion de « devoir de mémoire »
 - Dossier n°4 : Le rapport entre histoire et mémoire
- Mise en commun à l'oral pour un bilan présentant leur réflexion sur chaque définition. Passage de 5 à 10 minutes par groupe, reprise de 5 minutes au fur et à mesure.
- Prise de notes des élèves à partir d'un tableau récapitulatif.
- Distribution d'une trace écrite de ce qu'il faut retenir.
- Les réponses détaillées aux questions seront disponibles sur Lycée connecté dans « Mes documents partagés ».

-Capacités travaillées :

- Analyser, interroger des documents,
- Adopter une démarche réflexive : comprendre et réfléchir sur les notions d'histoire, de mémoire et de « devoir de mémoire ».
- S'exprimer à l'oral.

-Problématique :

En quoi l'histoire et la mémoire sont deux approches différentes du passé ? Comment l'histoire exploite-t-elle la mémoire ?

❖ GROUPE 1 : Définir la notion d'histoire

Consigne : A l'aide des documents suivants, proposez une définition de la notion d'histoire. Pour ce faire, répondez aux questions qui guideront votre réflexion. Vous présenterez à l'oral le bilan (question 5).

Document 1 : Profession historien, par Pierre Bonnechere

L'histoire, en tant que savoir, n'est que le fruit d'un travail de reconstitution mené selon une méthode rigoureuse, pétrie à la fois de science et d'intuition. Une méthode qui permet d'abord de trouver les témoignages pertinents à sa recherche, puis de les interpréter avec justesse, en les forçant à révéler tout ce qu'ils ont à révéler, mais pas une once de plus. Une méthode qui mène ensuite à replacer tous les faits les uns par rapport aux autres, en définissant leurs causes et leurs conséquences potentielles. Chaque nouvelle étude dresse ainsi le tableau d'un pan du passé qui s'imbrique dans le réseau de faits déjà connus et le précise, ou qui parfois le contredit en amenant les spécialistes à revoir ce qu'ils croyaient acquis.

Grâce à toutes ces découvertes, petites et grandes, les historiens recomposent patiemment un passé qu'ils ne peuvent faire revivre que dans ses grandes lignes, et non dans son incommensurable complexité.

L'histoire, c'est le compte rendu raisonné d'une enquête scientifique dans le passé humain à jamais refermé sur lui-même, sous le regard amusé d'une fée retorse, nommée Vérité.

La vérité existe-t-elle ? Non : il s'agit d'une abstraction philosophique inaccessible telle une brillante étoile. S'il existe une vérité, ce serait le point de vue de Dieu, conscient du pourquoi et du comment de toute chose.

[...] L'historien, avec les moyens limités dont il dispose – son intelligence rationnelle –, n'a donc d'autre avenue qu'une vérité partielle, relativisée par autant de filtres irrémédiablement déformants : son éducation, ses convictions et ses peurs, en bref sa propre personnalité prisonnière des idées de son époque. [...]

La véritable finalité de l'histoire réside dans la meilleure connaissance de l'homme lui-même et de ses réalisations, bonnes et mauvaises, de la genèse des différentes cultures de par le monde. [...] La tâche pédagogique de l'historien va bien au-delà des dates et faits principaux à apprendre par cœur : l'histoire est en effet une redoutable discipline qui nécessite un jugement sans faille, une force de caractère pour tenir tête à ses propres préjugés, un esprit critique aiguisé pour analyser les documents disparates du passé¹ et pour replacer tous les faits dans une perspective dynamique.

Source : Article de Pierre Bonnechere « Profession historien » : <https://books.openedition.org/pum/446?lang=fr>

Document 2 :

« Le temps de l'histoire se construit contre celui de la mémoire. Contrairement à ce qu'on écrit souvent, l'histoire n'est pas une mémoire. L'ancien combattant qui visite les plages du débarquement a une mémoire des lieux, des dates et du vécu : c'était là, tel jour, et, cinquante ans plus tard encore, il est submergé par le souvenir. Il évoque les camarades tués ou blessés. Puis il visite le mémorial et il passe de la mémoire à l'histoire, il comprend l'ampleur du débarquement, il évalue les masses humaines, le matériel, les enjeux stratégiques et politiques. Le registre froid et serein de la raison remplace celui, plus chaud et plus tumultueux, des émotions. Il ne s'agit plus de revivre mais de comprendre.

Cela ne signifie pas qu'il faille ne pas avoir de mémoire pour faire de l'histoire, ou que le temps de l'histoire soit celui de la mort des souvenirs, mais plutôt que l'un et l'autre relèvent de registres différents. Faire de l'histoire n'est jamais raconter ses souvenirs, ni tenter de pallier l'absence de souvenirs par l'imagination. C'est construire un objet scientifique, l'historiser comme disent nos collègues allemands, et l'historiser d'abord en construisant sa structure temporelle, distanciée, manipulable, puisque la dimension [chronologique] est le propre de l'histoire dans le champ de l'ensemble des sciences sociales. C'est dire que le temps n'est pas donné à l'historien comme temps déjà-là, préexistant à sa recherche. Il est construit par un travail propre au métier d'historien »

Antoine Prost, *Douze leçon sur l'histoire*, Le Seuil, 1996

¹ L'historien analyse les traces matérielles (appel à l'archéologie, aux sources écrites, archives) et immatérielles (sources orales) d'un événement. Il croise les sources et étudie de manière méthodique les archives afin qu'elles puissent servir de « preuves ».

Document 3 : Le rôle de l'historien

L'historien n'est pas un juge. Et il y a quelque chose dans sa posture qui l'empêche de répondre à quelque injonction que ce soit, fût-elle celle de victimes, fût-elle celle du présent. Le lot quotidien de son travail est de répondre aux questions que suscite la mauvaise mémoire de ses contemporains.

Une mémoire qui n'est jamais faite que de petites ou de grandes ignorances, de petits ou de grands oublis, de petits ou de grands mensonges, et, parfois même, de petites ou de grandes culpabilités. La société fait appel à lui tout en ne voulant pas l'entendre. Un passé en cache parfois un autre. On est passé ainsi, en dix ans, de l'occultation à l'hypermédiatisation de certains points d'histoire, tandis que d'autres restaient dans la nuit. Et il est des pages qu'on « ne parvient pas à tourner », soit qu'on reste fixé sur elles, soit qu'on ne veuille pas les regarder.

Gilles Manceron, « Réflexion sur le travail de mémoire, Histoire et oubli », *Libération*, 23 avril 1998.

Document 4 : Simone VEIL² évoque « le grand silence »

Dernière d'une famille de quatre enfants (elle a un frère et deux sœurs, Madeleine – surnommée Milou – et Denise), Simone VEIL est déportée à Auschwitz en 1944. Ses parents et son frère mourront dans les camps. Dans son autobiographie parue en 2007, elle raconte son retour en France.

« Dès le retour des camps, nous avons ainsi entendu des propos plus déplaisants encore qu'incongrus, des jugements à l'emporte-pièce, des analyses géopolitiques aussi péremptoires que creuses. Mais il n'y a pas que de tels propos que nous aurions voulu ne jamais entendre. Nous nous serions dispensés de certains regards fuyants qui nous rendaient transparents. Et puis, combien de fois ai-je entendu des gens s'étonner : « Comment, ils sont revenus? Ça prouve bien que ce n'était pas si terrible que ça. » Quelques années plus tard, en 1950 ou 1951, lors d'une réception dans une ambassade, un fonctionnaire français de haut niveau, je dois le dire, pointant du doigt mon avant-bras et mon numéro de déportée, m'a demandé avec le sourire si c'était mon numéro de vestiaire! Après cela, pendant des années, j'ai privilégié les manches longues. [...]

Le départ de De Gaulle en janvier 1946 ne m'était pas apparu comme une catastrophe nationale. Il avait tellement voulu jouer la réconciliation entre les Français qu'à mes yeux les comptes de l'Occupation n'étaient pas soldés. Au procès de Laval³, comme à celui de Pétain, il n'y avait pas eu un mot sur la déportation. La question juive était complètement occultée. Du haut au bas de l'État, on constatait donc la même attitude : personne ne se sentait concerné par ce que les juifs avaient subi. [...]

Pendant longtemps, [les déportés] ont dérangé. Beaucoup de nos compatriotes voulaient à tout prix oublier ce à quoi nous ne pouvions nous arracher ; ce qui, en nous, est gravé à vie. Nous souhaitions parler, et on ne voulait pas nous écouter. C'est ce que j'ai senti dès notre retour, à Milou et à moi : personne ne s'intéressait à ce que nous avions vécu. En revanche Denise, rentrée peu avant nous avec l'auréole de la Résistance, était invitée à faire des conférences. [...]

La bonne mesure est impossible à trouver [...]. Parler de la Shoah, et comment ; ou bien ne pas en parler, et pourquoi ? Éternelle question. [Les résistants] sont dans la position des héros, leur combat les couvre d'une gloire qu'accroît encore l'emprisonnement dont ils l'ont payée ; ils avaient choisi leur destin. Mais nous, nous n'avions rien choisi. Nous étions des victimes honteuses, des animaux tatoués. »

Simone Veil, *Une vie*, Stock, 2007.

QUESTIONS :

1. **Documents 1, 2 et 3 :** Expliquez sur quelles bases scientifiques se construit le travail des historiens.
2. **Documents 1 et 2 :** Quel est son objectif ?
3. **Documents 1 et 2 :** Quelle est sa démarche afin de construire l'histoire ?
4. **Document 1, 3 et 4 :** Quelles sont les limites ?
5. A partir des documents étudiés, proposez une définition de la notion d'histoire. Vous pouvez la réaliser sous la forme d'une carte mentale.

² Repère : manuel page 192.

³ Devenu vice-président du Conseil dès le 12 juillet 1940, il engage l'État français dans la politique de collaboration avec l'Allemagne. En 1945, lors de son procès, il est condamné à mort et fusillé le 15 octobre 1945.

❖ GROUPE 2 : Définir la notion de mémoire

Consigne : A l'aide des documents suivants, proposez une définition de la notion de mémoire. Pour ce faire, répondez aux questions qui guideront votre réflexion. Vous présenterez à l'oral le bilan (question 6).

Document 1 : Des mémoires plurielles

« La mémoire [surgit] d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire [...] qu'il y a autant de mémoires que de groupe ; qu'elle est par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. [...]

La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports de choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif.

Au cœur de l'histoire travaille un criticisme destructeur de mémoire spontanée. La mémoire est toujours suspecte à l'histoire dont la mission vraie est de la détruire ou de la refouler. Une société qui se vivrait intégralement sous le signe de l'histoire ne connaîtrait, en fin de compte, pas plus qu'une société traditionnelle, de lieux où ancrer sa mémoire »

Pierre Nora⁴, « Introduction : entre mémoire et histoire » dans P. Nora (dir.). *Les Lieux de mémoire*, Tome 1 : *La République*, Gallimard, 1984

Document 2 : L'occultation de la mémoire

Puis, ce fut le retour : [...] ce que nous avons vécu, personne ne voulait le savoir. Ce que nous avons à raconter, personne ne voulait en partager le fardeau. Dans l'Europe libérée du nazisme, qui se souciait des survivants juifs d'Auschwitz ? Nous n'étions pas des résistants, nous n'étions pas des combattants, pourtant certains étaient de vrais héros, et pour l'histoire qui commençait déjà à s'écrire, pour les mémoires blessées qui forgeaient ses premiers mythes réparateurs⁵, nous étions des témoins indésirables. [...] D'ailleurs, même les historiens, pendant des décennies, ont mis longtemps à prendre en compte nos témoignages, et à chaque fois que j'y pense, j'éprouve le même sentiment de colère. Mais nous étions, pour eux, des victimes, et nos témoignages étaient donc subjectifs et partiels. Pendant de longues années, la Shoah n'intéressait personne. [...] Mais aussi, par la suite, l'incompréhension voire l'indifférence manifestée à notre égard, comme si nos souffrances étaient trop lourdes, pour être partagées, même auprès de nos proches. Et pourtant, pour les rescapés, témoigner est un besoin essentiel, voire une nécessité morale, un devoir envers ceux que l'on a vu mourir.

Extraits du discours de Simone Veil, rescapée d'Auschwitz, « Auschwitz plus jamais », Amsterdam, 26 janvier 2006

Document 3 : Mémoire Gaulliste contre mémoire communiste

Avec les débuts de la Guerre froide, la mémoire résistante éclate. Le général De Gaulle propage l'idée d'une France largement résistante. Cette image est qualifiée par l'historien Henry Rousso de « résistancialisme ». Les communistes développent également l'image du parti martyr, celui des « 75 000 fusillés » (chiffre exagéré) car ils ne veulent pas laisser aux Gaullistes la glorification de la résistance.

« Tout le monde sait qu'il a fallu attendre jusqu'en 1941 et l'agression hitlérienne contre la Russie pour que le Parti communiste abandonne sa politique de neutralité envers l'Allemagne nazie. Encore lui faudra-t-il des mois avant que son organisation commence à se manifester. C'est seulement au printemps 1942 que les FTP [Francs-Tireurs et Partisans, groupe formé par le PCF] entrent en contact, par l'intermédiaire du colonel Rémy, avec la France combattante. Le général De Gaulle a rendu, à Rennes, le 27 juillet 1947, un hommage mérité à ceux des communistes qui ont, à partir de ce moment, combattu aux côtés des FFL et des FFC

⁴ L'historien Pierre Nora conduit un travail fondateur : il lance un séminaire, rassemblant une centaine d'historiens, qui sera à l'origine de la publication des *Lieux de mémoire* (1984-1992). Il identifie des lieux de mémoires pour la France et les Français, lieux réels ou imaginaires qui fondent l'identité française. Il a recensé les monuments, les lieux comme Verdun, des figures nationales comme l'historien Ernest Lavisse ou Jeanne d'Arc, des textes fondateurs comme la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789...

⁵ Un exemple : celui du « mythe résistancialiste » étudié par l'historien Henry Rousso afin de décrire une France héroïque qui aurait été totalement résistante au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'objectif est de mettre en avant l'unité nationale nécessaire et de minimiser la responsabilité de la France dans la participation au régime de Vichy que De Gaulle considère comme « nul et non avenu ». L'Etat et les historiens occultent au passage, les autres mémoires comme celle de la Shoah.

[Forces françaises combattantes] de l'intérieur qui « tenaient le front » depuis 1940. Mais que penser des chefs communistes qui, tandis que ces combattants se sacrifiaient, donnaient tout leur soin au noyautage politique, en prévision de la Libération ? Pour eux, la Résistance n'a été que l'une des phases de leur tactique dans la marche à la dictature. C'est pourquoi, sans jamais nous abaisser à marchander aux résistants communistes de la base l'hommage qui leur est dû, nous nous refusons à entériner l'imposture inique des chefs communistes qui se font un piédestal de « leurs morts ». »

L'étincelle (revue gaulliste), n°16 du 9 août 1947

Document 4 : Les commémorations nationales, une mémoire partagée

« Comme, en France du moins, l'idée même de nation se fonde sur une mémoire partagée, il était naturel que se mette en place [...] un ensemble d'experts réunis en un comité, dont le travail consisterait à proposer ce qu'il jugerait digne d'être inscrit dans la mémoire de la nation. [...] En créant un tel comité, Maurice Druon, alors ministre des Affaires culturelles [1973-1974], avait décidé de parler de "célébrations nationales" [...]. Cependant, on s'en aperçut rapidement, il est des événements qu'on peut rappeler sans forcément s'en réjouir, le Haut comité a donc décidé de parler de "commémorations". [...] Sous l'impulsion de divers groupes, la notion de "devoir de mémoire" est apparue pour désigner les événements dont on n'a lieu ni de se réjouir ni de se vanter. Entre la fierté cocardière de la "célébration" et l'obligation douloureuse du "devoir de mémoire" comme reconnaissance de responsabilités, une place reste donc pour la notion de "commémoration nationale" [...].

Le Haut comité, en proposant, selon sa définition statutaire, "de conserver la conscience nationale d'un événement

de l'histoire collective", va donc s'ouvrir [...] en amont, vers l'idée d'une collectivité nationale perdurant à travers le temps et douée d'une forme d'identité ; en aval, vers l'idée que chaque membre de cette collectivité lui confie, en partie du moins, le soin de définir sa propre identité. [...] Il incombe à ce Haut comité de donner à ses choix toute la nuance et l'impartialité possibles [...]. Pour ce faire, il ne se contente donc pas de faire la liste de *memoranda*, choses dignes d'être retenues et même parfois fêtées [...]. Il doit veiller à ce que chacun puisse s'y reconnaître. Il en organise le récit : car on ne peut faire mémoire (singulière ou collective) que de ce qui est raconté. [...] Une ligne essentielle de transmission se crée ainsi, par le geste de la désignation ("c'est un événement marquant") et par le récit qui en est fait ("voici pourquoi"). Dans le même temps, en associant aux noms d'hier des noms d'aujourd'hui, l'histoire se propose à la mémoire individuelle à travers les réseaux d'une mémoire collective. »

Danièle Sallenave, présidente du Haut comité aux commémorations nationales depuis 2012, « Commémoration : mémoire collective, mémoire individuelle », © La Gazette des archives, n° 236, 2014.

QUESTIONS :

1. **Documents 1 et 2** : De quoi Simone Veil veut-elle témoigner ? Pourquoi cela lui est-il difficile ?
2. **Document 2** : Pourquoi, selon elle, elle se doit de témoigner ? Définissez alors la notion de « témoin ».
3. **Documents 1 et 3** : Pourquoi existe-t-il une pluralité des mémoires ?
4. **Documents 1 et 4** : Quelles sont les différences entre mémoire individuelle et collective ?
5. **Document 4** : Quelle est la fonction des mémoriaux et des commémorations nationales ?
6. A partir des documents proposés, donnez une définition de la notion de mémoire. Vous pouvez la réaliser sous la forme d'une carte mentale.

❖ GROUPE 3 : La notion de « devoir de mémoire »

Consigne : A l'aide des documents suivants, proposez une définition de la notion de « devoir de mémoire ». Pour ce faire, répondez aux questions qui guideront votre réflexion. Vous présenterez à l'oral le bilan (question 5).

Document 1 : Le « souviens-toi » s'inscrit dans le temps long

« Dans une perspective anthropologique sur le long cours des sociétés humaines, le devoir de mémoire n'est qu'une expression parmi d'autres pour désigner la fonction morale de la mémoire. » Paul Ricoeur⁶ a montré qu'il n'y a pas d'identité sans récits, et pas de récits sans mémoire. Certains événements doivent être oubliés, du moins momentanément quand c'est une condition de la concorde civile au sein d'une société ; d'autres mettraient en péril une société s'ils étaient oubliés. [...]

« C'est surtout après la Première Guerre mondiale que la démocratisation des politiques de la mémoire connaît une inflexion décisive ». Les commémorations qui entourent l'armistice de la Grande Guerre inventent un nouveau cérémonial du devoir de mémoire. On crée un culte républicain avec ses rituels spécifiques ; on célèbre des citoyens morts pour la patrie, des héros mais aussi des victimes. Les commémorations du 11 Novembre deviennent le modèle à imiter pour honorer d'autres héros et d'autres victimes morts pour la France sur d'autres fronts.

Le souvenir de la Résistance suscite « une frénésie commémorative » dans l'après-guerre, qui opère avec les mêmes rituels, toujours envers ceux qui sont morts pour ce qu'ils ont fait (combattre, résister). Il en ira de même pour les combattants des guerres coloniales. Le 11 Novembre reste « le référentiel par excellence » de ce que Paul Ricoeur appelle la « mémoire obligée », avant que l'expression « devoir de mémoire » ne s'impose.

L'auteur rappelle la gestation de la mémoire des victimes de la Shoah dans les décennies d'après-guerre, [...]. Il expose ensuite les étapes et les acteurs du développement de la mémoire juive dans la société, en montrant l'importance des actions des époux Klarsfeld⁷ et des actions judiciaires intentées au nom du crime contre l'humanité⁸. Le référentiel de la Shoah invente une nouvelle manière de concevoir le devoir de mémoire. On ne commémore plus les héros, mais les victimes, il ne s'agit plus des morts pour la France, mais des morts à cause de la France. Les esclaves sont d'autres victimes, mortes à cause de la France. Le paradigme⁹ de la Shoah va s'élargir à ces victimes. L'auteur, qui est un spécialiste de la question, retrace les initiatives en vue de reconnaître la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Il montre que furent d'abord célébrées, dans le cadre associatif, les grandes figures de l'abolitionnisme, avant que, sous l'influence du référentiel de la Shoah, on ne rende hommage aux victimes persécutées à cause de la France. L'auteur constate que le devoir de mémoire s'est d'abord exprimé au sein de groupes ou communautés restreintes (ce qu'il appelle le devoir de mémoire collective) ; que dans un second temps la société entière a été conduite à prendre conscience de la nécessité de se souvenir (devoir de mémoire publique) ; avant que, dans un troisième temps, les autorités politiques imposent ces souvenirs dans le cadre d'une politique de la mémoire (devoir de mémoire officielle)¹⁰. [...]

Johann Michel, *Le devoir de mémoire*, PUF, Que sais-je ? n° 4125, 2018, 126 pages
Compte-rendu par Joël Droglant, sur le site des Clionautes, 27 novembre 2018.

Professeur à l'université de Poitiers, Johann Michel est membre du Comité national pour la mémoire de l'esclavage, il est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages sur les politiques mémorielles et plus particulièrement sur la mémoire de l'esclavage.

Le « Devoir de mémoire » est un néologisme inventé dans l'espace public et politique français. Il se présente comme une injonction, un impératif moral, voire un commandement politique : tu dois te souvenir. La citation de Simone Veil « Je n'aime pas l'expression devoir de mémoire. Le seul devoir, c'est d'enseigner et de transmettre. » [...] L'intensification du devoir de mémoire, surtout à partir des années 2000, a provoqué des mouvements de contestation : le devoir de mémoire a été l'objet de critiques politiques, épistémologiques et juridiques.

⁶ Paul Ricoeur (1913-2005) est un philosophe français qui a travaillé sur la mémoire et l'histoire dans son ouvrage *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli* sorti en 2000.

⁷ Voir biographie du manuel page 246.

⁸ Définition sur le manuel page 198. Il rappelle la judiciarisation du devoir de mémoire avec le procès Barbie en 1987 (« avec le procès Barbie, le devoir de mémoire entre dans les foyers »)

⁹ Modèle, exemple

¹⁰ La politisation du devoir de mémoire avec F. Mitterrand, J. Chirac et la commémoration de la rafle du Vélodrome d'hiver (16 juillet 1942).



Document 2 : Les hommes politiques, l'histoire et la mémoire

Les présidents français François Hollande et allemand Joachim Gauck se sont retrouvés pour une commémoration à Oradour-sur-Glane où 642 personnes ont été massacrées le 10 juin 1944 par la division SS *Das Reich*. Au même moment en Syrie, le Président syrien Bachar-el-Assad exerçait une sévère répression contre une partie de son peuple.

Caricature de Plantu parue dans *Le Monde* le 4 septembre 2013

Document 3 : la mémoire peut-elle réparer l'histoire ?

Henry Rousso : Ce que j'appelle mythe, c'est l'idée que nos sociétés peuvent réparer le passé. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas possible. Mais il existe cette idée que toutes les actions volontaristes sur les crimes du passé vont pouvoir être réparées après coup pour rendre justice aux victimes. Ces politiques ne viennent pas de nulle part, elles répondent à une demande : celle des associations de victimes par exemple. Cette demande a fini par être prise en considération. Ça a été le cas pour la Shoah qui est devenue une mémoire matricielle et a servi de modèle pour d'autres types de revendication. Répondre à ces revendications est considéré aujourd'hui comme un devoir des démocraties modernes ; c'est cela la nouveauté. Le devoir de mémoire relève de ce mythe contemporain. Mythe ne veut pas dire que c'est faux ou illégitime, encore une fois : c'est la croyance dans l'idée que la mémoire, le souvenir, la réparation, la commémoration... constituent des marqueurs démocratiques. Les sociétés qui remplissent cette obligation sont supposées être meilleures.»

Jean-Marie Durand « Les victimes de l'histoire en appellent plus à la connaissance qu'à la reconnaissance », entretien avec l'historien Henry Rousso, *Les Inrockuptibles*, 16 avril 2016.

QUESTIONS :

- Document 1 :** Reconstituez les étapes, acteurs et objets concernés par l'élargissement du devoir de mémoire.
- Document 2 :** Comment Plantu représente-t-il la réconciliation franco-allemande à Oradour-sur-Glane ? Pourquoi selon Plantu, cette action des présidents est-elle, en partie, inutile ?
- Document 3 :** Pourquoi le « devoir de mémoire » est-il un mythe selon Henry Rousso ?
- Document 4 :** Pourquoi cette notion qui intègre les lois mémorielles, peut-elle heurter l'historien ?
- A l'aide des documents et de votre réflexion, proposez une définition du « devoir de mémoire ». Vous pouvez la réaliser sous la forme d'une carte mentale.

Document 4 : La mobilisation des historiens contre les lois mémorielles

Cet appel a été lancé par l'association « Liberté pour l'Histoire » lors des Rendez-vous de l'Histoire de Blois en 2008.

Inquiets des risques d'une moralisation rétrospective de l'histoire et d'une censure intellectuelle, nous en appelons à la mobilisation des historiens européens et à la sagesse des politiques.

L'histoire ne doit pas être l'esclave de l'actualité ni s'écrire sous la dictée de mémoires concurrentes. Dans un État libre, il n'appartient à aucune autorité politique de définir la vérité historique et de restreindre la liberté de l'historien sous la menace de sanctions pénales.

Aux historiens, nous demandons de rassembler leurs forces à l'intérieur de leur propre pays en créant des structures similaires à la nôtre et, dans l'immédiat, de signer individuellement cet appel pour mettre un coup d'arrêt à la dérive des lois mémorielles.

Aux responsables politiques, nous demandons de prendre conscience que, s'il leur appartient d'entretenir la mémoire collective, ils ne doivent pas instituer, par la loi et pour le passé, des vérités d'État dont l'application judiciaire peut entraîner des conséquences graves pour le métier d'historien et la liberté intellectuelle en général.

En démocratie, la liberté pour l'histoire est la liberté de tous.

Pierre Nora, président de l'association « Liberté pour l'Histoire », 2008.

-**Henry Rousso** est un historien français né en 1954, spécialiste du XX^{ème} siècle et notamment de la Seconde Guerre mondiale. Il est reconnu pour avoir défini les notions de négationnisme et de résistancialisme (voir manuel page 199).

-**Pierre Nora** est un historien français né en 1931. Il a popularisé la notion de « lieu de mémoire ».

-**Lois mémorielles** : lois par lesquelles l'État établit un point de vue officiel sur certains événements historiques.

❖ GROUPE 4 : Le rapport entre histoire et mémoire

Consigne : A l'aide des documents suivants, réalisez une carte mentale des rapports entre histoire et mémoire. Pour ce faire, répondez aux questions qui guideront votre réflexion. Vous présenterez à l'oral le bilan (questions 4 et 5).

Document 1 : Le rôle de l'historien selon Thucydide

« Tel était, d'après mes recherches, l'antique état de la Grèce. Car il est difficile d'accorder créance aux documents dans leur ensemble. Les hommes acceptent sans examen les récits des faits passés, même ceux qui concernent leur pays. Ainsi la majorité des Athéniens s'imagine que c'est Hipparque, qui, parce qu'il était au pouvoir, a péri sous les coups d'Harmodios et d'Aristogiton ; ils ignorent que c'est Hippias, l'aîné des fils de Pisistrate, qui était à la tête du gouvernement. [...] On voit avec quelle négligence la plupart des gens recherchent la vérité et comment ils accueillent les premières informations venues

D'après les indices que j'ai signalés, on ne se trompera pas en jugeant les faits tels à peu près que je les ai rapportés.

On n'accordera pas la confiance aux poètes, qui amplifient les événements, ni aux Logographes qui, plus pour charmer les oreilles que pour servir la vérité, rassemblent des faits impossibles à vérifier rigoureusement et aboutissent finalement pour la plupart à un récit incroyable et merveilleux. [...]

Pour ce qui est des discours tenus par chacun des belligérants, soit avant d'engager la guerre, soit quand celle-ci était déjà commencée, il m'était aussi difficile de rapporter avec exactitude les paroles qui ont été prononcées, tant celles que j'ai entendues moi-même, que celles que l'on m'a rapportées de divers côtés. Comme il m'a semblé que les orateurs devaient parler pour dire ce qui était le plus à propos, eu égard aux circonstances, je me suis efforcé de restituer le plus exactement possible la pensée complète des paroles exactement prononcées. Quant aux événements de la guerre, je n'ai pas jugé bon de les rapporter sur la foi du premier venu, ni d'après mon opinion ; je n'ai écrit que ce dont j'avais été témoin ou pour le reste ce que je savais par des informations aussi exactes que possible. Cette recherche n'allait pas sans peine, parce que ceux qui ont assisté aux événements ne les rapportaient pas de la même manière et parlaient selon les intérêts de leur parti ou selon leurs souvenirs variables.

Thucydide (460-400/395 av. J.-C.), *La Guerre du Péloponnèse* (traduction <http://remacle.org/>)

Document 2 :

« Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique¹¹ du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences¹² et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel [...] ; l'histoire, une représentation du passé. [...] La mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous [...], particuliers ou symboliques. [...] L'histoire [...] appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque [...]. La mémoire sourd¹³ d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire comme Halbwachs¹⁴ l'a fait, qu'il y a autant de mémoires que de groupes ; qu'elle est par nature, multiple et multipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image, l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif.

Au cœur de l'histoire travaille un criticisme destructeur de mémoire spontanée. La mémoire est toujours suspecte à l'histoire dont la mission vraie est de la détruire et de la refouler. Une société qui ne se vivrait intégralement sous le signe de l'histoire ne connaîtrait, en fin de compte, pas plus qu'une société traditionnelle, de lieux où ancrer sa mémoire ».

Pierre Nora, « Introduction : entre mémoire et histoire », in Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*. Tome 1 : *La République*, Gallimard, 1984.

¹¹ Discussion

¹² Attentes

¹³ Naît/surgit

¹⁴ Sociologue français mort à Buchenwald en 1945. Il a écrit *Les Cadres sociaux de la mémoire* dans lequel il étudie la notion de mémoire collective qu'il a créée.

Document 3 : L'objectivité de l'histoire face à la subjectivité de la mémoire

Isabelle Veyrat-Masson est directrice de recherche au CNRS, historienne et sociologue des médias :

Ce qui différencie la mémoire collective et l'histoire me semble venir essentiellement de leurs points de vue respectifs. L'histoire se veut objective, scientifique, elle recherche la vérité. Même si elle reconnaît être fille de son temps, elle convient qu'il faut prendre
5 des distances par rapport à son « temps ». Elle est forcément érudite, elle s'appuie sur des documents qui fonctionnent comme des preuves car, même si elle s'en défend, elle est « positiviste »¹. Elle se méfie donc de l'imaginaire, du récit, de la reconstruction et de l'anachronisme, elle se méfie finalement de [...] la *mémoire*.
10 Car la mémoire, elle, est subjective, c'est moins la vérité que les traces de celle-ci qui l'intéresse. Loin de favoriser « *un effort vers le mieux connaître* » (Bloch², 1941), [...] comme l'explique Pierre Nora³ (1984) : elle « filtre, accumule, capitalise et transmet ; la mémoire collective efface et recompose à son gré en fonction
15 des besoins du moment, des lois de l'imaginaire et du retour

du refoulé [...] Elle relève de la croyance qui n'assimile que ce qui la conforte elle-même ». L'histoire, c'est la lutte contre l'oubli alors que la mémoire fonctionne, elle, en termes d'oubli : l'oubli lui est même constitutif. Le flou chronologique est essentiel à
20 la mémoire alors qu'il est l'ennemi « héréditaire » des sciences historiques. La science historique est abstraite ce qui lui permet d'être omniprésente alors que la mémoire s'accroche à des lieux et qu'elle est fragilisée par cette dépendance structurelle (que les lieux soient détruits ou se déplacent et la mémoire disparaît...).

Isabelle Veyrat-Masson, « Entre mémoire et histoire, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à la télévision », in *Hermès* 8-9, 1990.

1. Courant philosophique du XIX^e siècle dominé par Auguste Comte qui soutient que la compréhension du monde passe par l'étude des sciences, par un examen attentif des faits, de ce qui est concret.

2. Marc Bloch (1886-1944) : historien, il s'engage dans la résistance. Il est arrêté et exécuté en 1944.

3. Pierre Nora (1931) : historien et académicien, a dirigé l'ouvrage *Les Lieux de mémoire* (1984-1992), qui a pour ambition de faire l'inventaire des lieux, des moments, des objets où a pu s'incarner la mémoire nationale. –

QUESTIONS :

1. **Documents 1, 2 et 3** : Qu'est-ce qui caractérise le travail de l'historien ? Sur quelles bases scientifiques se construit-il ?
2. **Documents 2 et 3** : Qu'est-ce que la mémoire ?
3. **Documents 1 et 3** : Quels sont les rapports entre histoire et mémoires ? En quoi la mémoire peut-être un objet d'étude historique ?
4. **Documents 2 et 3** : Pourquoi l'histoire n'est pas mémoire ?
5. A partir des documents présentés, réalisez une carte mentale des rapports entre histoire et mémoire.

Prise de notes pour la mise en commun :

Consigne : utilisez le tableau récapitulatif à l'aide des informations présentées par les différents groupes.

	L'histoire	La mémoire
Acteurs		
Démarche individuelle ou collective ?		
Sur quoi s'appuient-elles ? Quelle est leur méthode ?		
Buts ?		
Distances prises par rapport au passé.		
Limites		
Liens		

